



**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

By e-mail to: - Par courriel au :

tony.youness@tc.gc.ca

Attention: - Attention :
Tony Youness

Solicitation Closes - L'invitation prend fin
At - à :
2:00 PM - 14:00

On - le :
~~Mardi 20 février 2024~~ **Mardi 27 février 2024**

Time Zone - Fuseau Horaire :
Eastern Daylight Time (EDT)
Heure avancé de l'Est (HAE)

Title - Sujet Architecte d'applications et de logiciels (Power Platform)		Amendment No. - N° modif. 5
Solicitation No. N° de l'invitation T8080-230182	Date of Amendment Date de modification 06 février 2024	
Address enquiries to : - Adresser toute demande de renseignements à : Tony Youness E-Mail Address - Courriel : Tony.youness@tc.gc.ca		
Destination See herein - Voir aux présentes		

Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions : Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery required Livraison exigée See herein - Voir aux présentes	Delivery offered Livraison proposée Not applicable - Sans objet
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print): La personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Name - Nom	Title - Titre
Signature	Date

LA PRÉSENTE MODIFICATION À L'INVITATION À SOUMISSIONNER VISE À :

1. Fournir des précisions et des réponses aux questions des fournisseurs éventuels.

QUESTIONS ET RÉPONSES :

Question 12	<p>Au cours des dernières années, de nombreux ministères ont utilisé le mécanisme d'approvisionnement d'AMA de niveau 1 des SPICT pour des contrats d'architecture Power Platform très pertinents, ce qui rend difficile pour les soumissionnaires d'atteindre le seuil combiné de 10 000 000,00 \$ dans les critères obligatoires de l'entreprise MC1. Le choix du véhicule d'approvisionnement (niveau 1 ou niveau 2) est hors du contrôle du soumissionnaire, par conséquent MC1 peut involontairement disqualifier les soumissionnaires ayant une expérience pertinente en architecture Power Platform. Dans l'intérêt d'un approvisionnement ouvert et équitable et pour promouvoir une participation accrue des soumissionnaires, Transports Canada acceptera-t-il une valeur combinée de 8 000 000,00 \$ pour les trois contrats de référence utilisés dans les critères obligatoires de l'entreprise MC1 ?</p>
Réponse 12	<p>TC a examiné votre demande et a accepté de modifier MC1.</p> <p>Veillez consulter l'amendement #B ci-dessous</p>
Question 13	<p>Pouvez-vous s'il vous plaît clarifier la question suivante concernant MC1.</p> <p>Il semble qu'il y ait un problème de faute de frappe et/ou de formatage dans la numérotation des critères dans MC1. Veuillez confirmer que sous le titre de la section « Pour être accepté, chaque contrat doit : » le premier élément d tel qu'étiqueté doit être étiqueté élément b. De plus, le « OU » qui sépare le premier élément d et le premier élément e doit être combiné pour former l'élément b consolidé.</p> <p>Cette section du MC1 se lirait alors comme suit :</p> <p>Pour être accepté, chaque contrat doit :</p> <ul style="list-style-type: none">a. Avoir été avec un seul client ;b. Doit être d'une durée minimale de douze (12) mois ; OU doit durer au moins 6 mois si 5 ressources Power Apps ou plus sont déployées simultanément par le soumissionnaire pendant la durée de 6 mois.c. La valeur combinée des trois contrats de référence doit être d'une valeur minimale de 10 000 000,00 \$ (CAD), taxes incluses.d. De la valeur de 10 000 000,00 \$, 75 % de la valeur du contrat doit avoir été livré et facturé.e. Au moins deux (2) contrats doivent être attribués à un client municipal, provincial, fédéral ou à un organisme de la Couronne, ou à un niveau de gouvernement.F. Inclure un énoncé des travaux ou des lettres signées du client par le chargé de projet des contrats de référence qui justifient que toutes les tâches identifiées dans cette section ont été fournies par le soumissionnaire.
Réponse 13	<p>TC a examiné votre demande et a accepté de modifier MC1.</p> <p>Veillez consulter l'amendement #B ci-dessous.</p>
Question 14	<p>Nous cherchons à obtenir des éclaircissements sur la réponse de Transports Canada à la question 7 de la modification 3 en ce qui concerne les critères obligatoires de l'entreprise MC1 et le montant requis de la valeur totale du contrat qui doit être facturé pour répondre à l'élément (d) : « De la valeur de 10 000 000,00 \$, 75 % de la valeur du contrat doit avoir été livré et facturé.</p> <p>Nous essayons de comprendre si les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils ont facturé 75 % de la valeur combinée du contrat, ou simplement démontrer qu'ils ont facturé un total combiné de 7,5 millions</p>

	<p>de dollars, quelle que soit la valeur totale des contrats. Transports Canada peut-il préciser quel scénario (a ou b) est correct pour MC1 :</p> <p>a) Les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils ont facturé 75 % de la valeur MINIMALE combinée du contrat indiquée au point (c) (10 millions de dollars). Par exemple: Le contrat A a une valeur de 7 millions de dollars et le soumissionnaire a facturé 4 millions de dollars. Le contrat B a une valeur de 4 millions de dollars et le soumissionnaire a facturé 3 millions de dollars. Le contrat C a une valeur de 2 millions de dollars et le soumissionnaire a facturé 1 million de dollars. La valeur totale combinée des contrats est de 13 millions de dollars, ce qui est supérieur à la valeur minimale de 10 millions de dollars. La valeur totale facturée combinée est de 8 millions de dollars, soit plus de 75 % de la valeur minimale de 10 millions de dollars. Ce soumissionnaire EST conforme car il a facturé plus de 7,5 millions de dollars.</p> <p>b) Les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils ont facturé 75 % de la valeur TOTALE du contrat. Par exemple: Le contrat A a une valeur de 7 millions de dollars et le soumissionnaire a facturé 4 millions de dollars. Le contrat B a une valeur de 4 millions de dollars et le soumissionnaire a facturé 3 millions de dollars. Le contrat C a une valeur de 2 millions de dollars et le soumissionnaire a facturé 1 million de dollars. La valeur totale combinée des contrats est de 13 millions de dollars. La valeur totale combinée facturée est de 8 millions de dollars, soit 61 % de la valeur totale combinée des contrats. Ce soumissionnaire n'est PAS conforme car il n'a pas facturé 75 % de la valeur TOTALE du contrat combiné.</p>
Réponse 14	<p>TC a examiné votre demande et a accepté de modifier MC1.</p> <p>Veillez consulter l'amendement #B ci-dessous.</p> <p>Le montant total du contrat dans MC1 a été modifié. La valeur totale minimale est de 8 000 000 \$, avec une valeur contractuelle minimale de 6 000 000 \$ livrée et facturée. En utilisant ces chiffres cibles, les DEUX scénarios a) et b) ci-dessus sont conformes. Comme précisé dans le MC1 mis à jour, la valeur minimale du contrat à livrer et à facturer est de 6 000 000 \$. Ce chiffre est basé sur la valeur totale minimale du contrat combiné fixée par le besoin (8 000 000 \$) par opposition à la valeur totale des contrats soumis.</p>
Question 15	<p>Nous cherchons à clarifier la justification de Transports Canada pour sa réponse à la question 10 de la modification 3 concernant l'attribution de points aux ressources bilingues pour le RC1. Comme indiqué, l'exigence pour cette demande de propositions est l'anglais. Le soumissionnaire retenu ne sera pas tenu de fournir des ressources bilingues au stade de l'AT et, par conséquent, la capacité antérieure d'un soumissionnaire à fournir des ressources bilingues n'aura aucune incidence sur le contrat subséquent.</p> <p>De plus, Transports Canada attribue un total de 15 points (5 par ressource) sur un total possible de 105 points, soit 14 % de la note technique totale. Bien que nous apprécions et comprenions le mandat du gouvernement du Canada de maintenir un environnement de travail propice à l'utilisation efficace des deux langues officielles, nous ne comprenons pas comment Transports Canada peut attribuer 14 % de la note totale de la soumission à un critère qui n'a aucune incidence sur la contrat qui en résulte. Ainsi, afin de créer une concurrence aussi équitable que possible, nous recommandons à Transports Canada de modifier RC1 comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- Supprimer les 5 points accordés par ressource bilingue; OU- Modifier l'attribution des points pour attribuer de véritables points bonus aux ressources bilingues en permettant aux soumissionnaires de marquer un maximum de 20 points par ressource, le maximum de points pour RC1 étant de 60 points au total. Cela permettrait aux ressources uniquement en anglais de marquer tous les points en démontrant toutes les capacités techniques requises et les ressources bilingues n'auraient besoin que de 3 domaines de tâches sur 4 du MC1 pour obtenir tous les points étant donné le bonus pour être bilingue.
Réponse 15	<p>TC a examiné votre demande et a accepté de modifier MC1.</p> <p>Veillez consulter l'amendement # C ci-dessous.</p>

	Chaque ressource peut obtenir 20 points (total 60 points) avec cinq points bonus supplémentaires disponibles si au moins une ressource proposée est bilingue. La note globale maximale possible est ajustée à 95 points, avec une note minimale (70 % de 95) de 67 points.
Question 16	MC1 et RC1 sont des exigences longues qui nécessitent des lettres signées du client, car un énoncé des travaux contient rarement le niveau de détail défini dans les tâches MC1. À ce titre, les soumissionnaires doivent travailler avec leurs ressources, puis avec leurs clients, pour valider les détails de la référence, ce qui est un long processus. De plus, le changement apporté au MC2 dans la modification 2 exigeant 12 mois d'expérience contractuelle par ressource a amené les soumissionnaires à modifier et à redémarrer une partie de la réponse. Transports Canada accordera-t-il une prolongation de trois semaines à la date de clôture de l'invitation à soumissionner, afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps pour recueillir les signatures de leurs clients, préparer une offre conforme et promouvoir la plus grande concurrence ?
Réponse 16	TC a examiné votre demande et a accepté de modifier la date de fin au mardi 27 février 2024 à 14 h. Veuillez consulter l'amendement # D ci-dessous..
Question 17	Transports Canada pourrait-il envisager de modifier un critère dans l'EDT, section 3. Concevoir l'intégration pour refléter plus précisément ce que la plupart des organisations font avec la RPA et/ou l'automatisation des flux de travail. Puisqu'il est obligatoire d'accomplir TOUTES les tâches de l'EDT, cette formulation améliorée se traduira probablement par un bassin plus large de soumissionnaires/candidats qualifiés possédant l'expertise nécessaire pour remplir toutes les missions de plate-forme électrique au sein de Transports Canada. Les exigences actuelles du SOW se lisent comme suit : 3. Intégrations de conception : un. Concevoir l'intégration avec les systèmes existants de l'organisation ; b. Concevoir une stratégie d'authentification ; c. Concevoir des intégrations tierces ; et d. Concevoir l'automatisation des processus robotiques (RPA). Modifier l'EDT pour lire comme suit : 3. Intégrations de conception : un. Concevoir l'intégration avec les systèmes existants de l'organisation ; b. Concevoir une stratégie d'authentification ; c. Concevoir des intégrations tierces ; et d. Concevez des processus automatisés (RPA) OU des flux de travail automatisés avec Power Automate.
Réponse 17	TC a examiné votre demande et a accepté de modifier MC1. Veuillez consulter l'amendement # E ci-dessous.

CETTE SOLLICITATION EST MODIFIÉE COMME SUIT :

Amendements :

- B) SUPPRIMER** sous « Pièce jointe 4.1 – Critères d'évaluation des soumissions », Partie A : Critères obligatoires de l'entreprise – LE SOUMISSIONNAIRE, la section MC1 dans son intégralité et REMPLACER par:

N° du COE	Critères obligatoires relatifs aux entreprises	Satisfait / Non satisfait	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents de justification supplémentaires joints à la soumission)
COE1	<p>Expérience du soumissionnaire</p> <p>Le soumissionnaire doit indiquer trois (3) contrats de référence distincts pour démontrer que des services d'architecture se rapportant à Power Platform ont été fournis dans les domaines techniques définis ci-dessous au cours des sept (7) années précédant la date de clôture de la soumission.</p> <p>Chaque renvoi à un contrat doit démontrer l'expérience corporative du soumissionnaire de la réalisation de tâches liées à l'architecture de Power Platform :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Imaginer une solution et établir les besoins 2) Concevoir une solution 3) Mettre en œuvre une solution 4) Offrir du mentorat <p>Pour être accepté, chaque contrat doit :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. avoir été réalisé pour le compte d'un seul client; b. avoir une durée d'au moins douze (12) mois; OU c. avoir une durée d'au moins six (6) mois si le soumissionnaire a affecté cinq (5) ressources ou plus en même temps aux applications Power pendant la période de six (6) mois. d. La valeur combinée des trois contrats de référence doit être d'une valeur minimale de 8 000 000,00 \$ (CAD), taxes incluses. e. De la valeur de 8 000 000,00 \$, 75 % de la valeur du contrat (6 000 000 \$) doit avoir été livré et facturé. Si la valeur totale du contrat dépasse 10 000 000 \$, la valeur minimale du contrat devant être livrée et facturée reste de 6 000 000 \$. 		

N° du COE	Critères obligatoires relatifs aux entreprises	Satisfait / Non satisfait	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents de justification supplémentaires joints à la soumission)
	<p>f. Au moins deux (2) contrats doivent avoir été réalisés pour une municipalité, une province, le gouvernement fédéral ou une organisation cliente d'une société d'État.</p> <p>g. Le contrat doit comprendre un énoncé des travaux ou des lettres signées du chargé de projet pour les contrats de référence qui justifient toutes les tâches énumérées dans cette partie fourni par le soumissionnaire.</p> <p>Les soumissionnaires doivent utiliser le tableau 1 du Formulaire de réponse précisant les références de l'entreprise (ci-dessous) pour démontrer clairement le soutien offert relativement aux tâches énumérées dans la liste suivante pour <u>chacun</u> de leurs contrats de référence :</p> <p>1) Imaginer une solution et analyser les besoins</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Recenser les solutions et les systèmes existants 2. Cerner les besoins : <ol style="list-style-type: none"> a. Déterminer les besoins fonctionnels et non-fonctionnels; b. Établir et consigner par écrit les processus souhaités par l'organisation; 3. Réaliser une analyse de concordance/des écarts : <ol style="list-style-type: none"> a. Évaluer les options relatives aux composantes de Power Platform pour répondre aux besoins; b. Comblent toute lacune fonctionnelle au moyen de solutions de rechange; c. Déterminer la portée de la solution. <p>2) Solutions en matière d'architecture</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Diriger le processus de conception : <ol style="list-style-type: none"> a. Concevoir les personnalisations; b. Concevoir et valider les prototypes liés à l'expérience des utilisateurs; c. Trouver des façons de réutiliser des composantes; d. Concevoir le processus de gestion du cycle de vie de l'application (GCVA); 		

N° du COE	Critères obligatoires relatifs aux entreprises	Satisfait / Non satisfait	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents de justification supplémentaires joints à la soumission)
	<p>e. Concevoir la stratégie de migration des données.</p> <p>2. Concevoir le modèle de données :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Concevoir des tableaux et des colonnes; b. Concevoir des données de référence et de configuration; c. Concevoir les relations et les comportements liés aux relations; d. Déterminer quand il faut accéder à des données externes et quand il faut importer des données. <p>3. Intégrations liées à la conception :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Concevoir l'intégration aux systèmes de l'organisation; b. Élaborer une stratégie d'authentification; c. Concevoir des intégrations à des tiers; d. Concevoir l'automatisation de processus robotisés (APR). <p>4. Concevoir le modèle de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Concevoir la structure de l'unité opérationnelle et de l'équipe; b. Établir les rôles de sécurité; c. Concevoir le niveau sécurité de la colonne et de la ligne; d. Établir des politiques en matière de prévention de la perte de données pour une solution; e. Déterminer comment les utilisateurs externes accéderont à une solution. <p>3) Mise en œuvre des solutions</p> <p>1. Validation de la solution :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Évaluer les conceptions et la mise en œuvre; b. Valider la sécurité; c. Veiller à ce que la solution soit conforme aux limites des API; d. Évaluer le rendement de la solution et l'incidence sur les ressources; 		

N° du COE	Critères obligatoires relatifs aux entreprises	Satisfait / Non satisfait	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents de justification supplémentaires joints à la soumission)
	<p>e. Résoudre les conflits liés à l'automatisation;</p> <p>f. Résoudre les conflits liés à l'intégration.</p> <p>2. Soutien de la mise en service :</p> <p>a. Cerner et régler de problèmes de rendement réels et possibles;</p> <p>b. Régler les problèmes liés à la migration des données;</p> <p>c. Cerner les facteurs qui ont une incidence sur la préparation au lancement et régler les problèmes.</p> <p>4) Mentorat offert à des développeurs professionnels</p> <p>a. Offrir du mentorat aux développeurs professionnels qui ne connaissent pas Power Platform afin qu'ils comprennent mieux la plateforme et qu'ils puissent travailler plus efficacement dans celle-ci.</p> <p>Note à l'intention des soumissionnaires : L'expérience relative aux entreprises doit être démontrée grâce à des exemples précis du travail effectué par le soumissionnaire se rapportant aux domaines techniques énumérés ci-dessus. Si la description du soumissionnaire ne démontre pas complètement que l'exigence est satisfaite par le projet mentionné ou ne démontre pas clairement l'expérience de l'utilisation de Power Platform, l'expérience se rapportant au projet ne sera pas prise en compte.</p> <p>Le tableau 1 de l'annexe A ci-dessous doit être complété pour chaque projet mentionné.</p>		

B) DELETE under "Attachment 4.1-Bid Evaluation Criteria", Part A: Corporate Mandatory Criteria - THE BIDDER, section RC1 and RC2 in its entirety and REPLACE with:

N° du CC	Critère coté relatif aux entreprises	Score maximal	Allocation des points	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents de justification supplémentaires joints à la soumission)
CC1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède de l'expérience de la prestation de services corporatifs professionnels en proposant les services d'au plus (3) architectes d'application/de logiciel ayant de l'expérience de l'architecture de la solution Power Platform et de la réalisation de toutes les tâches énumérées dans le CO1 (contrats en référence).</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les énoncés des travaux de chaque contrat pour confirmer les tâches réalisées par les architectes d'application/de logiciel ayant de l'expérience de la solution Power Platform.</p> <p>Par ailleurs, le soumissionnaire peut fournir une lettre signée du client ayant accordé le contrat de référence afin de confirmer toutes les tâches se rapportant au CO1 réalisées par la ressource proposée.</p>	/65	<p>Un maximum de 20 points par ressource</p> <p>Imaginer une solution et analyser les besoins – 5 points</p> <p>Élaborer une solution – 5 points</p> <p>Mettre en œuvre une solution – 5 points</p> <p>Offrir du mentorat à des développeurs professionnels – 5 points</p> <p>Bonus : Si au moins une ressource proposée est bilingue (anglais/français) – 5 points.</p>	
CC2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que les ressources proposées se rapportant au CC1 ont réussi au moins l'un des examens liés à Power Platform au-delà de PL-600.</p> <p>Une copie du numéro d'identification de la certification Microsoft et la note obtenue à l'examen doit être jointe à la proposition.</p>	/30	<p>Maximum de 10 points par ressource (au plus trois ressources) :</p> <p>1 examen relatif à Power Platform = 5 points</p>	

N° du CC	Critère coté relatif aux entreprises	Score maximal	Allocation des points	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents de justification supplémentaires joints à la soumission)
	Les examens relatifs à Power Platform comprennent : PL-100; PL-200; PL-300; PL-400; PL-500; PL-600; PL-900.		2 examens relatifs à Power Platform ou plus = 10 points	
SCORE MAXIMAL POSSIBLE		/ 95		
Score minimal requis pour que la soumission soit jugée satisfaisante (70 % de 95 points = 67 points)		/ 67		

C) SUPPRIMER de la page 1, la date de clôture de la DDP et REMPLACER par :
Fermeture de l'appel d'offres : mardi 27 février 2024 à 14 h

E) SUPPRIMER sous « Pièce jointe 4.1 – Critères d'évaluation des soumissions », Partie A : Critères obligatoires de l'entreprise – LE SOUMISSIONNAIRE, la section MC1 dans son intégralité et REMPLACER par :

N° du COE	Critères obligatoires relatifs aux entreprises	Satisfait / Non satisfait	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents de justification supplémentaires joints à la soumission)
COE1	<p>Expérience du soumissionnaire</p> <p>Le soumissionnaire doit indiquer trois (3) contrats de référence distincts pour démontrer que des services d'architecture se rapportant à Power Platform ont été fournis dans les domaines techniques définis ci-dessous au cours des sept (7) années précédant la date de clôture de la soumission.</p> <p>Chaque renvoi à un contrat doit démontrer l'expérience corporative du soumissionnaire de la réalisation de tâches liées à l'architecture de Power Platform :</p> <ul style="list-style-type: none"> 5) Imaginer une solution et établir les besoins 6) Concevoir une solution 7) Mettre en œuvre une solution 		

N° du COE	Critères obligatoires relatifs aux entreprises	Satisfait / Non satisfait	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents de justification supplémentaires joints à la soumission)
	<p>8) Offrir du mentorat</p> <p>Pour être accepté, chaque contrat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. avoir été réalisé pour le compte d'un seul client; d. avoir une durée d'au moins douze (12) mois; OU e. avoir une durée d'au moins six (6) mois si le soumissionnaire a affecté cinq (5) ressources ou plus en même temps aux applications Power pendant la période de six (6) mois. d. La valeur combinée des trois contrats de référence doit être d'une valeur minimale de 8 000 000,00 \$ (CAD), taxes incluses. e. De la valeur de 8 000 000,00 \$, 75 % de la valeur du contrat (6 000 000 \$) doit avoir été livré et facturé. Si la valeur totale du contrat dépasse 10 000 000 \$, la valeur minimale du contrat devant être livrée et facturée reste de 6 000 000 \$. f. Au moins deux (2) contrats doivent avoir été réalisés pour une municipalité, une province, le gouvernement fédéral ou une organisation cliente d'une société d'État. g. Le contrat doit comprendre un énoncé des travaux ou des lettres signées du chargé de projet pour les contrats de référence qui justifient toutes les tâches énumérées dans cette partie fourni par le soumissionnaire. <p>Les soumissionnaires doivent utiliser le tableau 1 du Formulaire de réponse précisant les références de l'entreprise (ci-dessous) pour démontrer clairement le soutien offert relativement aux tâches énumérées dans la liste suivante pour <u>chacun</u> de leurs contrats de référence :</p>		

N° du COE	Critères obligatoires relatifs aux entreprises	Satisfait / Non satisfait	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents de justification supplémentaires joints à la soumission)
	<p>1) Imaginer une solution et analyser les besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> 3. Recenser les solutions et les systèmes existants 4. Cerner les besoins : <ul style="list-style-type: none"> c. Déterminer les besoins fonctionnels et non-fonctionnels; d. Établir et consigner par écrit les processus souhaités par l'organisation; 4. Réaliser une analyse de concordance/des écarts : <ul style="list-style-type: none"> d. Évaluer les options relatives aux composantes de Power Platform pour répondre aux besoins; e. Combler toute lacune fonctionnelle au moyen de solutions de rechange; f. Déterminer la portée de la solution. <p>2) Solutions en matière d'architecture</p> <ul style="list-style-type: none"> 4. Diriger le processus de conception : <ul style="list-style-type: none"> a. Concevoir les personnalisations; b. Concevoir et valider les prototypes liés à l'expérience des utilisateurs; c. Trouver des façons de réutiliser des composantes; d. Concevoir le processus de gestion du cycle de vie de l'application (GCVA); e. Concevoir la stratégie de migration des données. 5. Concevoir le modèle de données : <ul style="list-style-type: none"> a. Concevoir des tableaux et des colonnes; b. Concevoir des données de référence et de configuration; c. Concevoir les relations et les comportements liés aux relations; d. Déterminer quand il faut accéder à des données externes et quand il faut importer des données. 6. Intégrations liées à la conception : <ul style="list-style-type: none"> a. Concevoir l'intégration aux systèmes de l'organisation; 		

N° du COE	Critères obligatoires relatifs aux entreprises	Satisfait / Non satisfait	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents de justification supplémentaires joints à la soumission)
	<p>b. Élaborer une stratégie d'authentification;</p> <p>c. Concevoir des intégrations à des tiers;</p> <p>d. Concevoir l'automatisation de processus robotisés (APR) OU des workflows automatisés avec Power Automate</p> <p>5. Concevoir le modèle de sécurité :</p> <p>f. Concevoir la structure de l'unité opérationnelle et de l'équipe;</p> <p>g. Établir les rôles de sécurité;</p> <p>h. Concevoir le niveau sécurité de la colonne et de la ligne;</p> <p>i. Établir des politiques en matière de prévention de la perte de données pour une solution;</p> <p>j. Déterminer comment les utilisateurs externes accéderont à une solution.</p> <p>3) Mise en œuvre des solutions</p> <p>2. Validation de la solution :</p> <p>a. Évaluer les conceptions et la mise en œuvre;</p> <p>b. Valider la sécurité;</p> <p>c. Veiller à ce que la solution soit conforme aux limites des API;</p> <p>d. Évaluer le rendement de la solution et l'incidence sur les ressources;</p> <p>e. Résoudre les conflits liés à l'automatisation;</p> <p>f. Résoudre les conflits liés à l'intégration.</p> <p>3. Soutien de la mise en service :</p> <p>a. Cerner et régler de problèmes de rendement réels et possibles;</p> <p>b. Régler les problèmes liés à la migration des données;</p> <p>c. Cerner les facteurs qui ont une incidence sur la préparation au lancement et régler les problèmes.</p> <p>4) Mentorat offert à des développeurs professionnels</p>		

N° du COE	Critères obligatoires relatifs aux entreprises	Satisfait / Non satisfait	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents de justification supplémentaires joints à la soumission)
	<p>a. Offrir du mentorat aux développeurs professionnels qui ne connaissent pas Power Platform afin qu'ils comprennent mieux la plateforme et qu'ils puissent travailler plus efficacement dans celle-ci.</p> <p>Note à l'intention des soumissionnaires : L'expérience relative aux entreprises doit être démontrée grâce à des exemples précis du travail effectué par le soumissionnaire se rapportant aux domaines techniques énumérés ci-dessus. Si la description du soumissionnaire ne démontre pas complètement que l'exigence est satisfaite par le projet mentionné ou ne démontre pas clairement l'expérience de l'utilisation de Power Platform, l'expérience se rapportant au projet ne sera pas prise en compte.</p> <p>Le tableau 1 de l'annexe A ci-dessous doit être complété pour chaque projet mentionné.</p>		

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT LES MÊME